

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 05 FEVRIER 2009**

**Délibération  
n° 2009.02.016**

**Reconstitution de  
l'offre ORU :  
participation au Foyer  
SA pour la réalisation  
de 24 logements  
locatifs publics PLUS  
- opération "Les  
Sablons" sur la  
commune de Gond  
Pontouvre**

**LE CINQ FEVRIER DEUX MILLE NEUF à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 janvier 2009**

**Secrétaire de séance** : Catherine DESCHAMPS

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Jacky BONNET, Stéphane CHAPEAU, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Nicolas DENIS, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Robert DUMAS-CHAUMETTE, François ELIE, Guy ETIENNE, Henri GARCIA, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Bertrand MAGNANON, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL

**Ont donné pouvoir** :

Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, André BONICHON à Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Maurice FOUGERE à Denis DOLIMONT, Alain PIAUD à Guy ETIENNE

**Excusé(s)** :

Gilles VIGIER

**Excusé(s) représenté(s)** :

Jean-Claude BEAUCHAUD par Bertrand MAGNANON, Fatiha BOURDAREAU par Nicolas DENIS, Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Simon DEFORGE par Gérard DESAPHY, Jean PATIE par Robert DUMAS-CHAUMETTE

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / HABITAT

Rapporteur : **Monsieur BESSE**

**RECONSTITUTION DE L'OFFRE ORU : PARTICIPATION AU FOYER SA POUR LA REALISATION DE 24 LOGEMENTS LOCATIFS PUBLICS PLUS - OPERATION "LES SABLONS" SUR LA COMMUNE DE GOND PONTOUVRE**

La ComAGA intervient en faveur de la production des logements locatifs publics sur son territoire notamment des logements de type PLUS (Prêt locatif à usage social) inscrits au titre des opérations de renouvellement urbain.

Son règlement de participation, adopté par délibération n° 31 du 2 février 2006 modifiée par les délibérations n°154 du 10 juillet 2008 et n°284 du 18 décembre 2008, détermine une participation financière à hauteur de 4 000 € par logement PLUS produit, répartis en 70 % à l'acquéreur du foncier pour l'acquisition - viabilisation, et 30 % à l'opérateur HLM pour la réalisation proprement dite des logements. Ce dispositif de financement s'applique à l'ensemble des opérations en cours et en projet.

Le Foyer SA sollicite une participation à la réalisation de 24 logements locatifs publics PLUS, dans l'opération « LES SABLONS » à Gond-Pontouvre ; cette offre nouvelle de logements sera comptabilisée au titre de la reconstitution de l'offre de logements démolis dans le cadre des ORU.

Le Foyer SA procédant à l'acquisition et la viabilisation des parcelles, il est proposé de lui attribuer les 100 % de la subvention de la ComAGA pour la réalisation de ces logements, à savoir 96 000 €, calculé comme suit : 24 X 4000 €.

Considérant que cette opération est conforme aux objectifs du Programme Local de l'Habitat et contribue à la reconstitution de l'offre de logements démolis par les projets de renouvellement urbain conformément à l'avenant n° 2 de la convention pluriannuelle relative à l'ORU du Grand Angoulême - Ma Campagne.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 14 janvier 2009,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le versement d'une participation de 96 000 € à la SA Le Foyer pour la réalisation de 24 logements locatifs publics PLUS - opération « LES SABLONS » à Gond-Pontouvre.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention.

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal – chapitre 2042 – sous fonction 70 – AP n° 6.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**10 février 2009**

**Affiché le :**

**11 février 2009**